

COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit le dix avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 04/04/2018 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PREAUD, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : Gérard PREAUD, Marie-Françoise RAUTURIER, Etienne GIRARD, Patrice BERTRAND, Marc GOBIN, Guillaume GOUIN, Marie-Noëlle RONDEAU, Régine PARENT, Hubert BOISTAULT, Annie RAUTUREAU, Hélène BOUQUIN, Sylvie BOUDAUD.

Conseiller absent : Damien GABORIEAU

Secrétaire de séance : Marc GOBIN

Ordre du jour

- Vote des budgets primitifs 2018
- Vote des taux d'impositions 2018
- Communauté de Communes du Pays des Herbiers
 - *entrées piscine
- Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 6 mars 2018.

18-23-01 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
Adopte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	519 448 €	519 448 €
FONCTIONNEMENT	714 497 €	714 497 €
TOTAL	1 233 945 €	1 233 945 €

18-24-02 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
Adopte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	146 517 €	146 517 €
EXPLOITATION	98 859 €	98 859 €
TOTAL	245 376 €	245 376 €

18-25-03 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – LOTISSEMENT LE VAL DE SOURCE 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
Adopte le budget primitif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	398 245 €	398 245 €
FONCTIONNEMENT	320 138 €	320 138 €
TOTAL	718 383 €	718 383 €

18-26-04 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Vu l'avis de la commission des finances du 19/03/2018.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

-les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018
Habitation	26.05	26.05
Foncier bâti	15.44	16.52
Foncier non bâti	49.87	49.87

18-27-05 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS – ENTREES PISCINE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité
Décide de verser la somme de 1762.50 € à la communauté de Communes du Pays des Herbiers.
Les crédits sont inscrits à l'article 657351 du budget primitif 2018.

18-28-06 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT- ETS GIFFAUD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité
Emet un avis favorable à la demande.

Le Maire
Gérard PREAUD

Extrait affiché le 12/04/2018
Le Maire
Gérard PREAUD